Agnès Magnien

« Aux archives, citoyens ! », les archives dans la cité [1]

À Paris, à Fontainebleau puis Pierrefitte-sur-Seine, les Archives nationales sont installées en trois lieux, l'un au centre de la capitale, le deuxième en grande couronne, le troisième en proche banlieue. Quels peuvent être les effets de ces localisations non seulement sur la mise en œuvre des missions de service public de cette institution centrale mais encore sur les « représentations » des Archives nationales ?

Curieusement, cet éloignement du centre ne représente-t-il pas l'opportunité de mieux remplir ces missions ?

Du centre de Paris…

Quand Philippe Auguste s'efforce de reconstituer les archives qu'il a peut-être perdues suite à son échec à la bataille de Fréteval en juillet 1194, il choisit d'installer le chartrier royal au Louvre [2]. Les fonds iront plus tard dans la sacristie de la Sainte-Chapelle, au sein d'un bâtiment que l'on appellera désormais « le Trésor des chartes ». Le « Trésor » est au cœur de la cité, dans toutes ses composantes géographiques, politiques et religieuses. Mais les dépôts vont continuer de se multiplier, tant dans la capitale qu'au sein de l'ensemble du royaume, et ce n'est qu'en 1790, par la loi du 12 septembre, que naissent les « Archives nationales » en tant que service, dépôt unique de la production législative, confirmé par

1. Cet article tient son origine de la communication des représentantes des Archives nationales, Françoise Lemaire, Anne Rousseau et Agnès Magnien, à la table ronde « Archives et industries culturelles » du Conseil international des archives qui s'est tenue à Gérone du 11 au 15 octobre 2014.

2. Cf. Bruno Galland, *Philippe Auguste. Le bâtisseur du royaume*, Paris, Belin, 2014.

la loi du 7 messidor an II par laquelle les Archives nationales deviennent le dépôt central de toute la République.

Le 6 mars 1808, Napoléon parachève cet objectif de centralisation non encore abouti en affectant un lieu unique aux Archives nationales : le palais Soubise, au cœur du Marais. Les premiers transferts d'archives commencent dès la fin de l'année 1808. Tout au long des XIXe et XXe siècles sont progressivement entrepris des travaux destinés à aménager et agrandir les dépôts dispersés sur l'ensemble du « quadrilatère » des Archives nationales, entre la rue des Archives, la rue des Francs-Bourgeois, la rue Vieille-du-Temple et la rue des Quatre-Fils. Dernière étape, le 23 mars 1988, l'ouverture d'une salle de lecture unique, le Centre de recherche et d'accueil des Archives nationales (CARAN), à l'initiative de Jean Favier et réalisé par l'architecte Stanislas Fiszer.

Conserver les archives du pouvoir central au centre de la cité répond à la préoccupation de conserver ses titres et sa mémoire à proximité pour des raisons pratiques tout autant que symboliques. Il s'agit aussi d'être proche des lieux de production de cette matière première, autrement dit près des instances de gouvernement et des pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires. Enfin, la loi du 12 septembre 1790 ayant aussi prévu le libre accès du public aux archives, leur localisation devra en tenir compte. Ce fut le cas aussi pour les archives départementales qui, créées par la loi du 7 messidor an II, furent installées au chef-lieu de département, souvent dans un bâtiment répondant à l'attention accordée au prestige et au pouvoir du « trésor ». Dans les communes, bon nombre de dépôts prirent place au cœur même de l'hôtel de ville.

Prolongement de cette ambition volontaire de restitution et de partage, la création d'un musée au cœur des Archives nationales, embryonnaire sous Louis-Philippe, définitivement baptisé « Musée de l'histoire de France » peu avant la Seconde Guerre mondiale, puis complété par la création d'un service éducatif à destination d'un public plus jeune en 1950. Les services d'archives, dont la vocation culturelle et éducative vient maintenant enrichir les missions administratives et historiques, doivent conquérir un nouveau public, celui des curieux d'histoire et des jeunes en apprentissage.

Pourtant, peu de temps après, une nouvelle orientation est prise concernant la localisation des fonds des Archives nationales : en 1969, la Cité interministérielle des archives s'installe à Fontainebleau, dans les bâtiments libérés par l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord. Le projet, qui consiste à rassembler là les archives publiques du pouvoir central postérieures à 1958, est colossal : construire neuf unités de cent

kilomètres linéaires chacune. Seulement deux unités voient finalement le jour, en 1977 et en 1984.

En effet, aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, le développement des politiques publiques, la complexification des administrations, l'inflation de la production documentaire, l'augmentation de la population et du nombre d'agents publics imposent progressivement de nouvelles méthodes de travail (notamment l'installation d'archiviste au sein même des administrations, les « missions ») au plus près des producteurs ainsi que la recherche de nouveaux espaces de stockage. Pour la période allant du VIIe siècle à 1945, les Archives nationales conservent moins d'une centaine de kilomètres linéaires d'archives. Dès le milieu des années 1990, le site de Fontainebleau, devenu Centre des archives contemporaines et qui peut accueillir plus de deux cents kilomètres linéaires d'archives postérieures à 1958, est saturé… Partout en France et en Europe, on recherche des lieux, des disponibilités foncières ou architecturales : ce seront les projets d'Alcalá de Henares pour les archives nationales espagnoles, Kew pour les archives britanniques, dans les deux cas en dehors du périmètre de la capitale. Plus d'une fois les services publics d'archives sont tenus de s'éloigner du centre-ville. Cet éloignement ne dispense pas cependant d'imaginer des projets ambitieux : celui de Fontainebleau, bien sûr, celui du Centre des archives d'outre-mer ouvert à Aix-en-Provence en 1964, ou encore celui de créer plusieurs services publics d'archives en charge de la conservation des archives économiques et sociales, dont seul le Centre des archives du monde du travail à Roubaix verra le jour en 1993.

Éloignement du centre, mise à distance géographique… assiste-t-on depuis quelques décennies à une remise en cause des fondements de la loi du 7 messidor an II réaffirmés et amplifiés par les lois de 1979 et 2008 sur les archives, à savoir le libre accès de tous les citoyens à ce patrimoine collecté ?

Que dire aussi de cet imaginaire collectif qui, oublieux de plus de deux siècles d'ouverture, continue d'entretenir, parfois avec la complicité des acteurs politiques ou scientifiques, une image, réelle ou symbolique, secrète et mystérieuse des archives, imperméables et inaccessibles ?

… à Pierrefitte-sur-Seine en Seine-Saint-Denis

La décision de construire un troisième site pour les Archives nationales a été prise par le Premier ministre Lionel Jospin en 2001, près de trente ans après le dernier accroissement des capacités de stockage des

Archives nationales. De leur côté, ces dernières mirent en avant trois exigences quant à la localisation du nouveau site : qu'il soit à proximité des centres de production des documents (donc en région parisienne), d'une station du métro parisien et, enfin, de centres de recherche et d'enseignement supérieur.

Ces trois exigences furent entendues et la découverte du terrain fut largement facilitée par la position qu'adoptèrent plusieurs collectivités. En effet, le département de la Seine-Saint-Denis (où se trouve le canton de Pierrefitte-sur-Seine) et la communauté d'agglomération Plaine Commune (dont est membre la commune de Pierrefitte-sur-Seine) proposèrent d'offrir le terrain pressenti à l'État, ce qui constitua un levier capital pour la finalisation du projet initial. En 2004, le président de la République Jacques Chirac annonçait la localisation du troisième site des Archives nationales sur la commune de Pierrefitte-sur-Seine, à la frontière de Saint-Denis et de Stains.

Du point de vue des collectivités, l'installation des Archives nationales dans leur périmètre représente en effet un atout important à plusieurs titres. Premier élément marquant, l'arrivée d'un service public, culturel, patrimonial et éducatif de l'État. Par leur nature et leur fonction, les Archives nationales sont un service support et acteur de la justice et de l'égalité républicaines. Au titre de leurs missions culturelles, patrimoniales et éducatives, elles sont porteuses de repères individuels et collectifs facteurs d'épanouissement et, grâce à cette installation en banlieue, l'État sera présent, proche, plus enclin à devenir un soutien participatif aux objectifs des collectivités. Car ces collectivités ont subi de plein fouet les effets de la désindustrialisation sur l'emploi et le niveau de vie ; dans ces communes, le taux de chômage excède les 20 %, l'habitat collectif est prédominant et l'échec scolaire plus élevé que la moyenne nationale. Les élus ont donc, depuis des années, poursuivi inlassablement les objectifs de reprise du développement économique, de créations d'emplois, d'accompagnement et de développement social, culturel et éducatif des populations en difficulté.

La construction d'un bâtiment de soixante mille mètres carrés devra créer des emplois : *via* les dispositifs d'insertion déjà utilisés sur ce territoire comme dans le cadre de la construction du Stade de France, le chantier sera tenu d'employer des jeunes du territoire en formation dans les métiers du bâtiment ; à terme, d'autres Séquano-Dyonisiens pourront bénéficier de cette installation, soit par recrutement dans la fonction publique d'État par voie de concours compte tenu des créations

de poste accompagnant le projet, soit au sein des entreprises devenues prestataires des Archives nationales.

Les Archives nationales prendront leur place dans les projets de territoire, notamment dans le cadre du contrat de développement territorial entre l'État et Plaine Commune (2014-2030), incluant une dimension éducative et culturelle baptisée « Territoire de la culture et de la création » et portée par tous les acteurs. Inscrit dans le projet dit du Grand Paris, le contrat de développement territorial, signé au printemps 2014, intègre des objectifs variés (amélioration des déplacements, de la qualité de vie, création de logements, d'emplois) dont celui du développement de la culture au profit de la cohésion sociale et de l'émancipation individuelle et collective (mise en réseau des acteurs culturels, universitaires, sociaux, éducatifs, protection du patrimoine, projets de création artistique dans la ville, lien avec le monde économique, développement des bibliothèques, cinémas, etc.).

Enfin, le prestige de l'institution se reflétera sur le territoire jugé digne de la recevoir. L'image du retour des Archives nationales vers leurs racines, à savoir la basilique de Saint-Denis, tombeau des rois de France, est souvent mise en avant, dans d'autres cas on préfère faire référence à la Révolution française, créatrice de l'institution, et à la pertinence de sa devise qui doit toujours animer les citoyens, « Liberté, égalité, fraternité ».

Il convenait donc, pour les Archives nationales, de répondre ou non à ces offres de service et de partenariat clairement formulées par les collectivités. Plus largement, il s'agissait de relever le défi de cette installation, au-delà du périphérique, dans une zone dite « en développement », décidée par l'État en amont du projet du Grand Paris.

Ainsi les équipes des Archives nationales ont-elles très vite pris conscience que leur installation programmée sur un troisième site devait s'accompagner de plusieurs révolutions internes : une définition claire et partagée de leur projet global, une attention aux besoins identifiés des publics afin de mieux y répondre, l'inscription dans un réseau de partenariats contribuant à l'effectivité des missions de service public de l'institution. Rarement jusqu'alors, et depuis deux cents ans, une telle ouverture sur l'extérieur avait été identifiée comme un véritable besoin et une condition *sine qua non* de pérennité de l'institution.

Rompant avec l'idée reçue d'une institution fermée voire secrète, les Archives nationales ont élaboré et mis en débat un nouveau projet scientifique, culturel et éducatif présentant trois lignes directrices : porter l'attention sur l'ensemble de la production documentaire, y compris

contemporaine et numérique, répondre aux besoins des publics en facilitant l'accès aux ressources, construire des collaborations avec les partenaires locaux, éducatifs, scientifiques et de recherche – autrement dit, l'ouverture. Le nouvel organigramme et la répartition des fonds entre les trois sites s'appuient sur ces orientations : des archives au plus près des lecteurs, des sites fonctionnant en réseau et non plus comme des entités indépendantes, pour une seule et même institution.

Aujourd'hui, quelles réalités ?

Tandis qu'en juin 2011 les jardins du site parisien étaient enfin ouverts au public et offraient aux promeneurs un havre de calme et de bien-être en plein cœur de Paris, l'architecture de Massimiliano Fuksas à Pierrefitte-sur-Seine invitait à la transparence et au partage par de grands espaces lumineux et de larges baies vitrées. En janvier 2013, l'ouverture au public du site de Pierrefitte s'accompagnait de quinze journées « portes ouvertes » rythmées par le slogan « Aux archives, citoyens ! » au cours desquelles les Archives nationales proposèrent à cinq mille visiteurs de découvrir des espaces « interdits », exposition sur le territoire d'accueil, performances artistiques. Le 11 février, le président de la République François Hollande inaugurait le site de Pierrefitte-sur-Seine des Archives nationales.

Dans le domaine des politiques éducatives, au-delà de l'installation du service éducatif des Archives nationales sur le site de Pierrefitte-sur-Seine en mars 2013, doublant ainsi les activités parisiennes du service, les rencontres avec les interlocuteurs tant des collectivités (notamment le département de la Seine-Saint-Denis, auteur d'un projet éducatif départemental pour les collégiens) que de l'État (rectorat de Créteil) ont abouti à la signature d'une convention avec le département et à l'écriture en cours d'une autre avec le rectorat : formation des enseignants, inscription dans les démarches et parcours éducatifs, mise à disposition d'outils et de ressources, et accueil de stagiaires en sont les lignes directrices. Forte d'une population de cent vingt mille élèves du secondaire, la Seine-Saint-Denis est un lieu de développement de projets éducatifs et d'expérimentations réalisées avec différents services d'archives : les archives municipales, départementales, les Archives nationales et les Archives diplomatiques installées, depuis 2009, à… La Courneuve, en Seine-Saint-Denis aussi.

Dans le domaine scientifique, le voisinage avec l'université Paris VIII, la dynamique de la Communauté d'universités et établissements

université Paris Lumières et le partenariat au sein des grands projets d'investissement d'avenir [3], l'association au projet du Campus Condorcet, cité des humanités numériques en sciences sociales, destiné à s'installer dès 2018 à quelques kilomètres, sur la commune d'Aubervilliers, ont permis aux Archives nationales de poursuivre leur insertion dans le nouveau paysage universitaire et de recherche français, au-delà des frontières du Paris *intra-muros*, au-delà des collaborations existantes en histoire médiévale, moderne et contemporaine [4]. Projets de MOOC – formations en ligne ouverte à tous –, élargissement des disciplines, participation aux formations des masters, telles sont les orientations pour les années à venir, réévaluées grâce à l'installation à Pierrefitte-sur-Seine et parvenant peu à peu à irriguer aussi les sites de Paris et de Fontainebleau.

Le public, habitué à la salle de lecture du CARAN, a rejoint très rapidement celle de Pierrefitte-sur-Seine, fidèle à ses recherches, fidèle à ses archives. Pourtant, il revient aux Archives nationales la responsabilité de le faire venir en plus grand nombre, tant sont abondants les fonds non encore explorés. Pour ce faire, plus de trois cents sujets potentiels de recherche à partir des fonds conservés sur les trois sites ont été dans un premier temps transmis à plus de mille enseignants-chercheurs en sciences humaines et sociales, et sont maintenant accessibles sur le site internet des Archives nationales. Afin d'inciter un plus grand nombre d'enseignants-chercheurs à lancer leurs étudiants, certes malheureusement de moins en moins nombreux, dans ces travaux de recherche, des participations aux séminaires, aux ateliers méthodologiques ont été proposés aux unités de formation et de recherche ainsi qu'aux établissements d'enseignement supérieur. Proches ou éloignées du centre de la cité, les Archives nationales continuent d'accueillir en nombre des étudiants, des chercheurs et les « simples » lecteurs, mais il est encore nécessaire de surmonter deux écueils : la diminution du nombre de recherches académiques compte tenu des cursus universitaires actuels et la crainte qu'inspirent les kilomètres d'archives certes bien classées mais encore vierges d'exploitation. Encore un peu de curiosité et de courage !

3. Les Archives nationales sont membres de différents laboratoires d'excellence (Arts H2H, Patrima, Hastec), ainsi que partie prenante de l'initiative d'excellence en formations innovantes CréaTIC et de l'équipement d'excellence Matrice.

4. Signalons ici le très vif succès de l'exposition « Fichés ? Photographies et identification du Second Empire aux années 1960 » tenue aux Archives nationales, hôtel de Soubise, de septembre à décembre 2011.

Dans le domaine économique et social, les collaborations en sont à leur début. Si le chantier de construction, tout comme le recours à certains prestataires ont bien créé de l'emploi local, si quelques collaborateurs nouvellement recrutés sont issus du territoire, force est de constater que l'impact économique de l'installation à Pierrefitte reste limité, ce qui était à prévoir. Les collaborations avec les acteurs sociaux (services sociaux, maisons d'accueil, associations) sont encore à développer, en s'appuyant sur ce que les Archives nationales ont à offrir en matière de transmission de repères, de sensibilisation à la découverte du territoire et à l'histoire nationale. De même le projet porté par la RATP, à l'instigation de la communauté d'agglomération Plaine Commune, de requalifier le pôle gare très fréquenté « Saint-Denis-Université » afin de transformer ce lieu de passage en un lieu de convivialité et d'échanges est-il encore à mener à bien.

Dans le domaine artistique et culturel, les premiers acteurs rencontrés ont tout de suite témoigné de leur intérêt, voire de leur enthousiasme à l'idée de travailler avec les Archives nationales : intérêt pour la présence d'un tel service public, pour l'architecture des lieux offrant des espaces adaptés aux performances artistiques et créations *in situ*, pour les missions des Archives nationales et leurs inépuisables ressources documentaires. Tous ont été forces de propositions pour un travail de création sur l'écriture, sur les migrations, sur l'ère industrielle, les lieux, les corps, la mémoire… Entre partage et création, citoyenneté et histoire, éducation et recherche, nombreuses peuvent être les occasions de construction collective, sur la durée et en profondeur.

Citons trois exemples de ce travail avec les milieux artistiques.

Le théâtre Gérard-Philipe, centre dramatique national installé à Saint-Denis, accueille en 2014 et 2015 le metteur en scène Didier Ruiz qui s'intéresse à la thématique de la trace et du souvenir, et développe des projets de création à partir de la parole des habitants. En résidence dans le quartier du Franc-Moisin, il a imaginé un spectacle pour raconter la ville « comme une valse à trois temps, un temps ici, un temps là-bas, et un autre ailleurs » en déclinant sa création en trois lieux emblématiques de Saint-Denis que sont les Archives nationales, la basilique de Saint-Denis et la tour Pleyel. Les Archives nationales ont accueilli une première restitution du travail mené avec les vingt-cinq participantes, habitantes du Franc-Moisin, au sein de la salle de lecture, transformée le temps de deux soirées, sans aucun artifice ou aménagement particulier, en espace scénographique. De façon très simple, les participantes ont « déposé oralement », sous forme de face-à-face direct avec les spectateurs

répartis autour des tables de consultation, leurs archives personnelles convoquées au cours des cinq semaines d'ateliers.

Africolor est un festival qui se tient chaque année à l'automne dans une quinzaine de villes du département de la Seine-Saint-Denis, destiné à promouvoir les musiques de toutes « les Afriques » (Afrique subsaharienne, Caraïbes, océan Indien, Amérique du Sud, Afrique du Nord, Moyen-Orient, Europe). De la rencontre avec Africolor est né un projet de conférence musicale qui confronte les modes de transmission oraux et écrits en associant différents « spécialistes » de cette mémoire. Dans la tradition africaine, le griot est un historien, un conteur, un chroniqueur, le dépositaire de la mémoire collective d'un peuple, d'une communauté, d'une famille. Il est également arbitre du passé et du présent lorsqu'il remplit les fonctions d'historien de la nation, du groupe économique, du village ou de la famille. En France, ce sont les historiens, les notaires, les avocats, les archivistes qui se répartissent ces rôles. Le projet de conférence musicale propose des temps d'échange sur trois sujets : la mémoire familiale, la charte écrite et la charte orale, et la mémoire des noms propres au Mali et en France. Ces temps d'échange ont construits sous forme de duos associant pour chaque sujet un griot à un historien, un notaire ou un archiviste, et seront ponctués de moments musicaux. Cette conférence musicale s'est tenue sur le site parisien, dans une volonté de croisements des esthétiques musicales – le lieu ayant jusqu'à présent accueilli quasi exclusivement de la musique classique – et dans une volonté de croisement des publics.

Enfin, au cours de l'année 2014, les Archives nationales ont initié une première résidence d'artiste avec l'accueil de Nicolas Frize et son association Les musiques de la boulangère, pour une durée de dix-huit mois au sein de l'institution. Musicien compositeur installé depuis plus de trente ans en Seine-Saint-Denis, Nicolas Frize développe un processus de création associant amateurs et musiciens professionnels. Il s'intéresse aussi au monde du travail et notamment à « l'exercice de la subjectivité des personnels dans leur activité professionnelle, leur appropriation sensible et intellectuelle dans leur travail ». Le souhait de Nicolas Frize et des Archives nationales est « d'instaurer une relation de proximité entre les habitants et l'institution, entre les salariés et la création, entre les interprètes et le public, entre le futur et le passé, entre les archives et soi ; de composer une mobilité dans l'espace qui accompagne la mobilité dans le temps ». L'ensemble du processus nourrira l'écriture d'une partition qui sera interprétée par des musiciens professionnels, par des personnes

volontaires au sein des Archives nationales et par des habitants des trois villes à l'automne 2015.

Ainsi, certains projets ayant la capacité de contribuer à créer du lien entre les équipes et leur diversité représentent autant d'opportunités d'apporter des réponses à la diversité des besoins des artistes. Le contact se crée avec le public ; la population, associée au projet, contribue à l'inscription des Archives nationales dans le territoire. Les archives, documents et lieux, sont désacralisées, accessibles, ouvertes à tous. L'artiste, comme l'archiviste, devient le médiateur entre la matière première et l'humanité, entre l'archive et le citoyen.

*

Aujourd'hui, nombre d'étapes ont été franchies par les Archives nationales : rédaction du projet scientifique, culturel et éducatif 2013-2016, adoption de l'organigramme, installation des trois cents agents à Pierrefitte-sur-Seine, nouvelle répartition des fonds, déménagement de deux cents kilomètres linéaires d'archives, ouverture au public du site de Pierrefitte, mise en production du nouveau système d'information archivistique, refonte du site internet. Après la réussite de toutes ces révolutions, réussite qui ne fut pas sans étonner les défenseurs d'une centralité parisienne, l'envie serait forte de prendre du temps, de faire une pause, le risque grand de se replier sur soi, sur l'entre-soi. Heureusement, les Archives nationales ne sont plus seules : le développement à venir sera fonction de la capacité des Archives nationales à satisfaire, dans le cadre de leurs missions, les sollicitations des nombreux partenaires maintenant plus que jamais attirés par cette institution citoyenne mise au jour.

Le travail en réseau et l'envie de construire ensemble ont de beaux jours devant eux si les Archives nationales revendiquent une utilité sociale et démocratique, font la démonstration de leur inscription dans le monde actuel, dans la cité, cette cité même où se créent les dynamiques, les rencontres, conditions indispensables à la mise en partage du patrimoine commun de notre humanité.

RÉSUMÉ

Installées au cœur de Paris depuis le XIIe siècle, les Archives nationales ont cependant connu et parfois même entretenu une certaine forme de distance avec les acteurs de la cité, les citoyens. Paradoxalement, leur installation récente à Pierrefitte-sur-Seine, en banlieue parisienne dans une zone en développement, est l'occasion de tisser des liens nouveaux avec le territoire, les acteurs politiques, scientifiques, éducatifs et culturels, et de mettre en valeur et en partage le patrimoine conservé.